



TELEPHONIE MOBILE ET SANTE « LES ANTENNES RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE »

POUR INFORMATION ET DIFFUSION

IMPRIMEZ-MOI PUIS LISEZ-MOI !

Depuis un peu plus de 15 ans, la téléphonie connaît un essor fulgurant qui nous conduit aujourd'hui à côtoyer plus de 35000 antennes relais ou stations de base (rappelons qu'il y a 3 émetteurs en moyenne par antenne) au niveau national (officiellement) et plus de 35 millions de téléphones portables.

Les études IN VITRO affluent depuis plusieurs années démontrant : rupture des brins d'ADN, porosité de la barrière hémato-encéphalique, tumeurs du nerf acoustique, cancer chez des souris transgéniques, etc. pour des sujets exposés aux HF de type téléphonie mobile.

Des cas de cancers rares ont été observés à RUITZ (Pas de calais), à Saint Cyr L'Ecole (Yvelines) chez des enfants fréquentant des écoles aux abords desquelles « trônaient » des antennes relais de téléphonie mobile (qui ont été démantelées) même si elles n'ont pas été reconnues responsables de ces drames. Les témoignages de souffrances aux abords des antennes se multiplient : maux de tête, irritabilité, problème de la vision, insomnies, etc.

Anecdote : les problèmes de sommeil ont progressé de manière exponentielle ces dernières années. L'état a donc débloqué beaucoup, beaucoup d'argent pour proposer des solutions aux français (Info RTL).

Si nous faisons une lecture détaillée des rapports officiels traitant des risques associés aux matériels de téléphonie mobile qui émettent ces micro-ondes ou hyper fréquences, ou HF , ou radio fréquences ou RF, ou CEM (champs électromagnétiques) ou ondes électromagnétiques pulsées ou hautes fréquences ou ondes de 900MHz, 1800Mhz et 2100 MHz qu'apprenons-nous ?

Attachons-nous plus particulièrement aux risques liés à l'exposition des riverains d'antennes aux HF et donc aux études épidémiologiques IN SITU, autour des antennes relais de téléphonie mobile !

Nous vous laissons lire ce qui suit puis retrouvons-nous juste après :

Lu dans le rapport Zmirou , janvier 2001

(Page 14) La démarche suivie par le groupe d'experts

« faut-il appliquer le principe de précaution en matière de RF et de santé ?

L'aide mémoire n°193 de l'Organisation Mondiale de la Santé publié le 28 juin 2000 indique « Il est clairement établi que tous les effets prouvés de l'exposition aux radiofréquences sont en relation avec cet échauffement (dû aux effets thermiques de RF, NDLR) ». Cette affirmation est inspirée par les mêmes principes que ceux suivis par la commission Internationale de protection contre les Rayonnements non Ionisants (CIPRNI, ou ICNIRP en anglais), organisme scientifique indépendant dont les recommandations de 1998 sont assises sur les seuls effets établis par les données scientifiques disponibles. De même, la recommandation du conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques stipule « seuls les effets avérés ont été retenus pour fonder la limitation d'exposition recommandée ». ».

Notre commentaire : les effets avérés dont il est question ici sont les effets thermiques des micro ondes, ceux qui sont occasionnés par l'usage du téléphone portable par exemple (placé contre la tête lors d'une communication...). Les seuils actuels d'exposition du publics sont 41V/m en 900Mhz (GSM), 58V/m en 1800Mhz (GSM) et 61V/m en 2100Mhz (UMTS). Il est surprenant de constater que les effets athermiques des micro-ondes révélés à plusieurs reprises ces dernières années, n'aient pas permis de remettre en cause ces seuil !!! Au regard de certaines études, les utilisateurs de téléphones portables sont les premiers concernés par ces effets athermiques. Mais les riverains d'antennes qui sont exposés à de plus faibles quantités de CEM, subissent 24h sur 24 ces ondes ! Les effets athermiques relatifs aux émissions permanentes de champs électromagnétiques « à petites doses » autour des antennes relais de téléphonie mobile sont donc ignorés !

Lu dans le rapport Zmirou, janvier 2001

« Concernant les stations de base, les données disponibles ne donnent aucune indication de l'existence d'un risque. » (sous entendu de cancer)

Lu dans le rapport Zmirou, janvier 2001

« Conclusion

1) concernant les stations de bases des téléphones mobiles :

Du fait que les instruments de modélisation restent à affiner, il paraît préférable pour l'instant de conserver la pratique de mesures in situ pour répondre aux inquiétudes des consommateurs, en particulier de ceux qui résident à proximité immédiate des bases..... aucun risque pour le consommateur ne peut être mis en évidence sur la base des données scientifiques disponibles aujourd'hui. »

Lu dans le rapport parlementaire de novembre 2002

« b) Cancer et stations de base

En ce qui concerne le cancer, les études épidémiologiques sont difficilement envisageables compte tenu, d'une part, du fait de l'homogénéité de l'exposition de la population (sujets sains et sujets malades), et d'autre part, de l'interférence de très nombreux facteurs, tels que l'exposition à des sources plus puissantes telles que les émetteurs radio et TV. »

Lu dans le rapport parlementaire de novembre 2002

« Conclusion

Si peu d'études ont porté sur les effets potentiels des stations de base, c'est évidemment en raison du très faible niveau d'exposition correspondant. »

Lu dans le rapport parlementaire de novembre 2002

« Aucune des méthodes épidémiologiques disponibles ne permet d'aborder sérieusement le problème en raison principalement du nombre de facteurs élevé pouvant déclencher ou aggraver le cancer....Il n'est donc pas scientifiquement raisonnable aujourd'hui de lancer de telles études ».

Lu dans le rapport de l'AFSSE du 21 mars 2003

« 2 Etat des connaissances sur les effets sanitaires

21 Epidémiologie

213 Etude des stations de base

Depuis la publication du rapport de 2001, il n'existe pas de nouvelle étude en population générale recherchant une association entre le fait de vivre dans le voisinage de stations de base et d'avoir un cancer ».

Lu dans le rapport de l'AFSSE du 21 mars 2003

« 230 Conclusion sur l'épidémiologie

Les études sur les symptômes ou autres pathologies à proximité des stations de base sont inexistantes ou inadaptées. »

Lu dans le rapport de l'AFSSET d'avril 2005 (Le dernier rapport officiel en date)

« 6 Effets biologiques et sanitaires des stations de base

6.1.2 Travaux épidémiologiques

...on retient la deuxième publication concernant l'enquête poursuivie par Santini. (Santini 2003) sur la santé des riverains de ces installations, dont un article paru en 2002 avait apporté les premiers résultats. Cette nouvelle publication analyse l'effet de l'âge des sujets, de la durée d'exposition et de leur position par rapport aux autres sources électromagnétiques.... Ces sujets se plaignent de troubles du sommeil, de maux de tête et de fatigue....L'auteur compare les symptômes dont se plaignent les sujets en fonction de leur distance d'habitat par rapport aux antennes de station de base. Il conclut à la dangerosité de rester à moins de 300 mètres d'une station relais.... Ces études souffrent de biais méthodologiques importants...Compte tenu de la multiplication des antennes, de tels effets, s'ils étaient avérés, auraient

entraîné une recrudescence des consultations auprès des médecins tellement importante qu'elle n'aurait pas manqué d'attirer l'attention des acteurs de soins.

Lu dans le rapport de l'AFSSET d'avril 2005 (Le dernier rapport officiel en date)

6.5 Conclusion sur les stations de base

En ce qui concerne les relations entre l'exposition aux stations de base et des effets sur la santé, en l'absence d'études rigoureuses au niveau méthodologique, il n'y a pas de nouveaux éléments scientifiques pour affirmer l'existence d'une telle relation. Aucun nouvel élément ne justifie donc une quelconque remise en question de l'avis émis dans le rapport antérieur. »

Lu dans le rapport de l'AFSSET d'avril 2005 (Le dernier rapport officiel en date)

« 14.1 Evaluation du risque.

14.1.2 Stations de base

En ce qui concerne les effets éventuels des stations de base, le groupe d'experts retient qu'aucune nouvelle étude n'apporte d'éléments indiquant de tels effets. Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, de tels effets ne sont pas avérés.

Le groupe d'experts retient cependant la nécessité d'évaluer les nouveaux appareils de dosimétrie individuelle (exposimètres) qui seuls permettront de connaître les niveaux réels d'exposition aux champs en vue de la réalisation éventuelle d'études épidémiologiques de grande envergure en population générale. »

On se retrouve, alors que dites-vous de tout cela ?

Les riverains d'antennes sont des français comme tous les autres. Ils se plient à la loi, ils font confiance à notre administration pour que notre santé soit préservée. Des rapports sont publiés. Ils contribuent à la transparence des décisions qui sont prises en haut lieu. C'est bien, c'est rassurant.

Nos interrogations, nos inquiétudes nous ont poussées à consulter ces rapports qui devaient nous rassurer. On s'est intéressé plus particulièrement aux rubriques concernant les risques pour la santé des riverains d'antennes.

On apprend donc dans un premier temps (en 2001) que les études portant sur l'exposition des riverains d'antennes n'existent pas.

Puis on nous dit que les instruments de modélisation restent à affiner. Donc aucune étude en vue. *Nous patienterons donc !*

Puis on nous dit que des études IN SITU sont difficiles à réaliser. *Mince, mauvaise nouvelle !*

Puis on nous dit que s'il y a peu d'études IN SITU, c'est que l'exposition est faible. *Ah bon ! Mais ce n'est pas là un discours de scientifique !*

Puis on nous dit qu'aucune étude digne de ce nom peut être réalisée IN SITU et donc qu'il n'y a qu'à laisser tomber ! *Décision bien légère ?!*

Puis en 2003 on nous dit qu'aucune nouvelle étude ne présente de corrélation entre cancer et exposition aux CEM ! *Oui bien sûr puisqu'on nous dit l'année précédente qu'on laisse tomber les études IN SITU : on ne risque pas d'établir de lien entre CEM et cancer !*

Toujours en 2003 on nous parle d'études inadaptées. *Qu'attend-on pour les adapter ?*

En 2005, on nous parle d'une étude faite par le professeur SANTINI dans laquelle ce dernier conclue « à la dangerosité de rester à moins de 300 mètres d'une station relais ». Mais la seule étude que nous avons à nous mettre sous la dent souffre de biais méthodologiques importants selon les auteurs du rapport officiel ! *Ce n'est pas de chance !*

En 2005 toujours, « *Aucun nouvel élément ne justifie donc une quelconque remise en question de l'avis émis dans le rapport antérieur. Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, de tels effets ne sont pas avérés.* » *Cerise sur le gâteau, nos interrogations et nos inquiétudes sont malheureusement bien confortées !!!*

Notre association dispose de peu de moyens. Nous avons fait l'acquisition d'un appareil de mesures des HF avec lequel nous avons établi un panorama des niveaux d'exposition aux HF autour d'un pylône (dans un rayon de 400 mètres avec plusieurs dizaines de mesures afin d'obtenir un quadrillage assez fin du terrain. Puis nous avons réalisé une enquête de « bien être » dans la même zone. Nous avons alors

observé une corrélation troublante entre les zones plus exposées et les zones où se manifestaient la plus grande proportion de maux.

Ces résultats ne sont pas de nature à nous rassurer ! Nous ne comprenons pas pourquoi des études de ce type moyennant les précautions qui s'imposent, n'aient pas encore été réalisées par des scientifiques ! Le professeur SANTINI avait pourtant montré le chemin.

Des municipalités investissent dans des « dosimètres » (appareils de mesures des HF, fixes) qui ont pour but d'informer la population sur leur niveau d'exposition. L'appareil est placé dans un quartier pendant plusieurs semaines puis il est déplacé dans un autre quartier etc. Lorsqu'on compare les niveaux enregistrés sur le terrain (de 0 à 5 ou 6 V/m) avec les seuils fixés (41V/m, 58V/m et 61V/m) on rassure la population !

Lorsque des campagnes de mesures officielles (demandées par les municipalités, etc. et respectueuses du protocole de l'ANFR) sont réalisées, on effectue une dizaine de mesures pour une ville de 15000 habitants par exemple, et l'on observe des niveaux d'exposition de la population bien en deçà des seuils actuels !

N'est t-il pas dommage de dépenser autant de moyens et d'argent pour essayer de rassurer la population, sur la base des seuils actuels qui ne nous inspirent pas du tout confiance ?

Ne serait-il pas plus important, plus fiable et plus révélateur de concentrer les moyens et « notre argent » à réaliser des études IN SITU associant panorama électromagnétique autour d'une antenne (1 mesure par are) et enquête de santé (questionnaire de santé : situation géographique, maladies, maux, mode de vie, etc.) ?

La France a la réputation de former de très bons scientifiques. Mettons les à l'ouvrage ! Certains d'entre eux ne demandent sûrement que cela !

Vous pouvez consulter les résultats de notre « étude » en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.u-blog.net/riverainselorn/>

Nous tirons donc la sonnette d'alarme. Les rapports officiels ne nous rassurent pas. Nous avons l'impression de nous diriger tout droit vers un problème de santé publique ! La relation que nous pourrions faire avec des affaires comme l'amiante, le sang contaminé, Tchernobyl nous fait froid dans le dos.

Nous en appelons à nos gouvernants, nos sénateurs, nos députés, nos conseillers généraux, nos maires,... pour exiger des études IN SITU autour des antennes relais et soutenir la proposition de loi n°2491 pour qu'elle soit étudiée et promulguée en attendant une connaissance plus approfondie des effets des rayonnements HF à petites doses en continu sur notre organisme.